



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE FORMATION

Formation de denturiste / denturologie Document qualité - organisme de formation - RNQ

Version du 7 mai 2026 - à joindre aux devis, contrats, conventions, inscriptions Digiforma et dossiers stagiaires

Organisme de formation	France-Denturiste SAS
Siège social	14 bis avenue des Fougères, 77340 Pontault-Combault - France
SIRET	982 410 094 00014
RCS	Melun
Numéro de déclaration d'activité	NDA 11770863277 - enregistré auprès du préfet de région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Contact formation	contact@france-denturiste.fr - +33 (0)6 32 01 56 32
Site internet	https://www.france-denturiste.fr
Direction	Thierry Supplie, président de la SAS France-Denturiste

Clause de prudence formation / profession

La formation de denturiste est une formation professionnelle privée. Elle ne vaut pas, à elle seule, diplôme d'État, titre RNCP/RS, autorisation d'exercice, reconnaissance administrative individuelle ou garantie de remboursement par un financeur. L'exercice professionnel reste soumis au cadre juridique applicable, notamment au dispositif médical sur mesure, à la prescription et/ou aux procédures de reconnaissance ou d'accès partiel éventuellement applicables.

Sommaire

1. Objet et champ d'application
 2. Identification de France-Denturiste
 3. Documents contractuels
 4. Public concerné, prérequis et admission
 5. Nature, finalité et limites de la formation
 6. Information précontractuelle
 7. Devis, inscription et formation du contrat
 8. Prix, TVA et frais annexes
 9. Paiement, échéancier et retard
 10. Droit de rétractation
 11. Annulation, report et modification
 12. Abandon, absence ou interruption
 13. Modalités pédagogiques et moyens mobilisés
 14. Assiduité et évaluations
 15. Attestations, certificat privé et résultats
 16. Règlement intérieur, sécurité et discipline
 17. Handicap et adaptation
 18. Financement, OPCO, CPF et tiers payeurs
 19. Propriété intellectuelle
 20. Confidentialité, image et comportement professionnel
 21. Données personnelles
 22. Responsabilité et assurance
 23. Force majeure
 24. Réclamations et amélioration continue
 25. Médiation de la consommation
 26. Droit applicable et juridiction
- Annexes opérationnelles



1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de prestation de formation, ci-après les « CGV », définissent les conditions dans lesquelles France-Denturiste SAS propose, vend, organise et réalise ses actions de formation relatives à la denturologie, au métier de denturiste et aux compétences professionnelles associées.

Elles s'appliquent à toute demande d'information, préinscription, devis, inscription, contrat de formation professionnelle, convention de formation, facture, formation en présentiel, formation à distance, classe virtuelle, travaux pratiques, évaluation, accompagnement ou remise d'attestation réalisée par France-Denturiste.

Les conditions particulières indiquées dans le devis, le contrat individuel, la convention de formation, la convocation, le programme ou tout avenant signé prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction expresse.

2. Identification de France-Denturiste

France-Denturiste SAS est un organisme de formation professionnelle continue déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 11770863277. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les informations d'identification de l'organisme figurent en première page du présent document et doivent être reprises sur les devis, conventions, contrats, factures et documents remis aux stagiaires.

3. Documents contractuels

Selon la situation, le dossier contractuel peut comprendre : le programme de formation, le devis, le contrat de formation professionnelle pour une personne physique finançant elle-même sa formation, la convention de formation pour une entreprise ou un financeur, le règlement intérieur, le livret d'accueil, la politique de confidentialité, les convocations, feuilles d'émargement, évaluations, attestations et factures.

Lorsque l'inscription ou le suivi sont gérés au moyen d'un outil numérique, notamment Digiforma, les informations saisies, signatures électroniques, validations, traces d'acceptation, émargements et exports peuvent constituer des preuves administratives, pédagogiques, contractuelles et qualité.

4. Public concerné, prérequis et admission

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir ou structurer des compétences en denturologie : professionnels de la prothèse dentaire, personnes en reconversion, candidats disposant d'une expérience pertinente ou porteurs d'un projet cohérent avec les objectifs du parcours.

L'admission peut être subordonnée à la vérification des prérequis pédagogiques, techniques, professionnels, linguistiques, administratifs ou matériels indiqués dans le programme. France-Denturiste peut demander des justificatifs afin de vérifier l'adéquation entre le parcours du candidat et la formation.

Le candidat s'engage à fournir des informations exactes sur son identité, son parcours, son projet, son financement, ses contraintes, ses besoins d'adaptation et sa disponibilité. Une fausse déclaration substantielle peut justifier un refus, un report, une suspension ou une résiliation de l'inscription.

5. Nature, finalité et limites de la formation

La formation vise l'acquisition de connaissances et compétences relatives au métier de denturiste, à la denturologie, à la relation patient, à la santé publique, au cadre professionnel, aux matériaux, aux techniques prothétiques, aux dispositifs médicaux sur mesure et au suivi de travaux prothétiques dans le respect du cadre applicable.

Les contenus peuvent inclure des modules théoriques, des travaux pratiques, des QCM, des questions rédactionnelles, des cas complets, des grilles de gestes techniques et des évaluations par blocs de compétences.

La formation ne se substitue pas aux diplômes d'État, autorisations administratives, obligations ordinaires ou procédures de reconnaissance qui peuvent être exigées selon le pays, le statut, le lieu et le mode d'exercice du stagiaire.

France-Denturiste ne garantit pas l'obtention d'une autorisation individuelle, d'une installation professionnelle, d'un remboursement par un assureur, d'une prise en charge par un financeur ou d'une reconnaissance automatique par un organisme tiers.

6. Information précontractuelle

Avant toute inscription définitive, France-Denturiste met à disposition ou transmet les informations utiles : objectifs, public visé, prérequis, durée, délais d'accès, programme, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation, tarifs, conditions de paiement, conditions d'annulation, accessibilité aux personnes en situation de handicap, règlement intérieur et contacts utiles.

Un échange préalable peut être organisé pour vérifier l'adéquation entre le projet du candidat, son niveau, ses disponibilités, ses contraintes et les exigences pédagogiques du parcours.



7. Devis, inscription et formation du contrat

Toute demande de formation donne lieu à une proposition, un devis ou une offre de formation. L'inscription n'est définitive qu'après validation du dossier, acceptation des documents requis, signature du contrat ou de la convention, respect du délai de rétractation applicable et conditions de paiement prévues.

Pour une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu avant l'inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Pour une entreprise, un employeur, une structure professionnelle ou un tiers financeur, une convention de formation ou tout document équivalent précise les conditions particulières de l'action.

France-Denturiste peut refuser ou reporter une inscription lorsque le dossier est incomplet, lorsque les prérequis ne sont pas réunis, lorsque les places sont indisponibles, lorsque le financement n'est pas confirmé ou lorsque la sécurité et la qualité pédagogique ne peuvent pas être garanties.

8. Prix, TVA et frais annexes

Les prix sont indiqués dans le devis, le contrat, la convention ou la page de présentation de la formation. Ils peuvent être exprimés hors taxes, toutes taxes comprises ou nets de taxe selon le régime fiscal applicable. Le devis et la facture précisent le régime retenu.

Sauf mention contraire, le prix comprend les frais pédagogiques correspondant aux séances, supports et évaluations prévus dans le programme. Il ne comprend pas les frais de transport, hébergement, repas, matériel personnel, équipement informatique, connexion internet, assurance personnelle, frais de présentation à une procédure externe ou dépenses liées à une installation professionnelle.

Tout frais annexe obligatoire doit être mentionné avant engagement du client. Les frais optionnels ne sont dus que s'ils sont clairement acceptés.

9. Paiement, échéancier et retard

Les modalités de règlement sont précisées dans le devis, le contrat ou la convention : échéancier, date d'exigibilité, mode de paiement, acompte autorisé et bénéficiaire.

Pour les personnes physiques finançant individuellement leur formation, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation prévu par le Code du travail. À l'expiration de ce délai, il ne peut être payé une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à un échelonnement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne, sans rappel préalable, les pénalités prévues par le Code de commerce et l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement. Cette indemnité n'est pas applicable aux consommateurs particuliers.

France-Denturiste peut suspendre l'accès aux supports, évaluations, attestations ou sessions non encore réalisées en cas de retard de paiement non régularisé après relance, sauf disposition légale contraire.

10. Droit de rétractation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, elle bénéficie du délai de rétractation prévu par le Code du travail à compter de la signature du contrat de formation professionnelle.

Lorsque le contrat est conclu à distance avec un consommateur, le droit de rétractation du consommateur s'applique lorsqu'il est juridiquement applicable. En cas de coexistence de plusieurs régimes, France-Denturiste applique la règle la plus protectrice du consommateur, sans écarter les règles impératives du Code du travail relatives au paiement des formations individuelles.

La rétractation peut être exercée par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout écrit permettant d'établir la date d'envoi et la volonté non équivoque de se rétracter. Un modèle de formulaire figure en annexe.

En cas de rétractation valable dans le délai, aucune pénalité n'est due et les sommes éventuellement versées sont remboursées dans les conditions légales.

11. Annulation, report et modification

Toute demande d'annulation ou de report par le client ou le stagiaire doit être adressée par écrit. La date de réception fait foi.

Après expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, France-Denturiste peut facturer uniquement les frais administratifs, pédagogiques, techniques ou logistiques déjà engagés, lorsqu'ils sont justifiés, proportionnés et prévus dans les conditions particulières. Aucune clause ne peut priver un consommateur de ses droits légaux.

France-Denturiste peut annuler, reporter ou adapter une session en cas d'effectif insuffisant, indisponibilité du formateur, impossibilité technique, contrainte sanitaire, administrative, sécuritaire ou cas de force majeure. Le client peut alors accepter le report ou obtenir le remboursement des prestations non réalisées.



12. Abandon, absence ou interruption

En cas d'absence, d'abandon ou d'interruption après le début de la formation sans motif légitime, les sommes dues sont calculées selon les conditions particulières, en tenant compte des séances réalisées, ressources mises à disposition, frais engagés et règles légales applicables.

En cas de maladie grave justifiée, accident, décès d'un proche, force majeure ou événement imprévisible empêchant raisonnablement la poursuite de la formation, France-Denturiste recherche prioritairement un report, un aménagement ou une solution proportionnée.

Les absences non justifiées peuvent empêcher la validation d'un module, d'un bloc de compétences, d'un cas pratique ou du parcours complet.

13. Modalités pédagogiques et moyens mobilisés

Les formations peuvent être réalisées en présentiel, à distance, en classe virtuelle, en modalité mixte, sous forme de modules, travaux pratiques, études de cas, QCM, questions rédactionnelles, mises en situation ou évaluations par blocs.

Les moyens mobilisés peuvent comprendre supports pédagogiques, documents numériques, visioconférences, démonstrations, études de cas, travaux pratiques, corrections, grilles d'évaluation, échanges avec le formateur, évaluations de satisfaction et suivi individualisé lorsque le programme le prévoit.

Le stagiaire doit disposer du matériel, de la connexion internet, des équipements de sécurité ou des prérequis techniques éventuellement indiqués dans la convocation ou le programme.

14. Assiduité et évaluations

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires, consignes, délais, règles de sécurité, modalités de connexion, obligations de présence et procédures d'évaluation. L'assiduité peut être suivie par émargement papier, signature électronique, trace numérique, relevé de connexion ou tout moyen probant.

Les évaluations permettent de mesurer l'acquisition des compétences et de conserver les preuves nécessaires au suivi qualité. Elles peuvent conditionner la délivrance d'une attestation, d'un certificat privé, d'un avis de progression ou d'une validation interne.

Le refus de participer aux évaluations, l'absence injustifiée, la fraude, le plagiat ou le non-respect des consignes peuvent entraîner la non-validation totale ou partielle du parcours.

15. Attestations, certificat privé et résultats

À l'issue de l'action et sous réserve du respect des obligations d'assiduité, d'évaluation et de paiement, France-Denturiste peut délivrer une attestation de formation, un certificat de réalisation, un relevé de compétences, une attestation de validation par blocs ou un certificat privé de formation de denturiste selon le parcours suivi.

Ces documents attestent du suivi et/ou de la validation interne de la formation. Ils ne constituent pas un diplôme d'État français, un titre RNCP, une certification RS, une autorisation d'exercice ou une reconnaissance automatique par une administration, un ordre, un assureur, une mutuelle ou un employeur, sauf texte ou décision applicable au cas individuel.

La réussite dépend notamment du niveau initial, du travail personnel, de l'assiduité, de l'expérience, du cadre légal, des décisions des tiers et des choix professionnels du stagiaire.

16. Règlement intérieur, sécurité et discipline

Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur de France-Denturiste et, le cas échéant, celui du lieu accueillant la formation. Le règlement intérieur précise notamment les règles de santé, sécurité, discipline, sanctions, représentation des stagiaires lorsque la réglementation le prévoit et usage des locaux ou équipements.

Pour les travaux pratiques, le stagiaire doit respecter les consignes d'hygiène, de sécurité, d'utilisation du matériel, de protection individuelle, de non-contamination et de rangement. France-Denturiste peut refuser l'accès à une séance pratique en cas de non-respect des consignes ou de risque pour les personnes ou le matériel.

Tout comportement violent, discriminatoire, injurieux, harcelant, frauduleux, dangereux ou contraire à l'éthique de la formation peut entraîner une mesure disciplinaire, une exclusion temporaire ou définitive, dans le respect de la procédure applicable.

17. Handicap et adaptation

Tout candidat en situation de handicap ou présentant un besoin spécifique d'adaptation est invité à le signaler le plus tôt possible afin d'étudier les aménagements raisonnables envisageables.

Les adaptations peuvent porter, selon les cas, sur les supports, le rythme, l'accessibilité, les modalités d'évaluation, les moyens techniques ou l'orientation vers un interlocuteur spécialisé. Elles restent subordonnées à la faisabilité pédagogique, technique, organisationnelle et sécuritaire.



Les informations transmises à ce titre sont traitées avec confidentialité et uniquement pour évaluer les besoins d'adaptation et assurer le suivi du parcours.

18. Financement, OPCO, CPF et tiers payeurs

Le financement relève du client, du stagiaire, de l'entreprise, du financeur ou du tiers payeur selon les conditions indiquées dans le devis ou la convention. France-Denturiste ne garantit aucune prise en charge par un OPCO, une caisse, un assureur, une mutuelle, une administration, France Travail, le CPF ou tout autre organisme.

Sauf accord écrit de subrogation ou de prise en charge directe accepté par France-Denturiste, le client signataire demeure responsable du paiement intégral des sommes dues. En cas de refus, retrait, réduction ou retard de paiement par un tiers financeur, le solde reste à la charge du client signataire, sauf disposition contraire expresse.

Lorsque la formation n'est pas enregistrée au RNCP ou au RS, elle ne doit pas être présentée comme éligible de plein droit au CPF. Toute mention d'éligibilité doit être expresse, actuelle et vérifiable.

19. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, programmes, grilles, QCM, corrections, cas pratiques, modèles, méthodes, schémas, vidéos, enregistrements, documents remis, contenus numériques, marques, logos et bases documentaires demeurent la propriété de France-Denturiste ou de leurs auteurs respectifs.

L'inscription confère au stagiaire un droit personnel, non exclusif, non cessible et limité à l'usage individuel dans le cadre de la formation. Toute reproduction, diffusion, vente, publication, partage sur internet, transmission à des tiers, adaptation ou exploitation commerciale est interdite sans autorisation écrite préalable.

20. Confidentialité, image et comportement professionnel

Le stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des informations, situations, cas pratiques, données, documents, méthodes, échanges et éléments professionnels dont il a connaissance pendant la formation.

Lorsque des cas pédagogiques comportent des données sensibles ou éléments cliniques anonymisés, ils ne doivent pas être réutilisés, diffusés ou identifiés. Le stagiaire s'engage à respecter les principes de secret professionnel, de discrétion, de protection des données et de respect des personnes.

L'enregistrement audio ou vidéo d'une séance, la capture d'écran, la diffusion d'un support ou l'utilisation de l'image d'un formateur ou d'un stagiaire sont interdits sans autorisation préalable expresse.

21. Données personnelles

France-Denturiste traite les données personnelles nécessaires à la gestion des demandes, inscriptions, contrats, devis, conventions, factures, paiements, convocations, feuilles d'émargement, évaluations, attestations, réclamations, indicateurs qualité, obligations légales et suivi pédagogique.

Les traitements sont fondés, selon les cas, sur l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales, l'intérêt légitime de l'organisme de formation, le consentement lorsque celui-ci est requis ou la gestion précontractuelle des demandes.

Le stagiaire dispose des droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité dans les conditions prévues par le RGPD. Les demandes peuvent être adressées à France-Denturiste aux coordonnées indiquées dans les présentes CGV.

La politique de confidentialité de France-Denturiste complète les présentes CGV et précise les catégories de données, finalités, destinataires, sous-traitants, durées de conservation et droits des personnes.

22. Responsabilité et assurance

France-Denturiste est responsable de la bonne exécution des prestations de formation dans les limites des obligations qui lui incombent. Sa responsabilité ne peut être engagée pour un dommage indirect, une perte d'exploitation, une perte de chance, une décision administrative ou assurantielle, une impossibilité d'installation ou une utilisation non conforme des enseignements.

Le stagiaire reste responsable de son comportement, de son matériel personnel, de sa connexion internet, de ses déplacements, de ses choix professionnels, de l'usage des connaissances acquises et du respect du cadre légal applicable à son activité.

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle ou professionnelle adaptée à sa situation. Pour les séances pratiques, France-Denturiste peut demander tout justificatif utile lorsque la nature des travaux ou du lieu l'exige.

23. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure ou d'une circonstance imprévisible, irrésistible ou extérieure rendant impossible ou dangereuse l'exécution normale de la formation.



Sont notamment visés : catastrophe naturelle, incendie, grève extérieure, panne majeure, indisponibilité technique grave, maladie ou accident du formateur, décision administrative, crise sanitaire, restriction de déplacement, indisponibilité du lieu ou événement de sécurité.

La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais. Les parties recherchent prioritairement un report, une adaptation ou une solution proportionnée.

24. Réclamations et amélioration continue

Toute réclamation peut être adressée par écrit à France-Denturiste à l'adresse contact@france-denturiste.fr ou au moyen du formulaire dédié lorsqu'il existe. La réclamation doit préciser la formation concernée, la date, les faits, les personnes impliquées et la demande formulée.

France-Denturiste accuse réception dans un délai raisonnable, analyse la réclamation, recherche une réponse adaptée et conserve les éléments utiles dans son système qualité.

Les réclamations alimentent l'amélioration continue, les actions correctives, la mise à jour des programmes, supports, modalités d'évaluation et informations publiques. Cette procédure s'inscrit dans la démarche qualité interne de France-Denturiste et, lorsque applicable, dans le cadre du Référentiel National Qualité / Qualiopi.

25. Médiation de la consommation

Conformément aux règles applicables aux litiges de consommation, le client consommateur doit pouvoir recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après avoir tenté de résoudre préalablement le litige directement avec France-Denturiste par une réclamation écrite.

Médiateur de la consommation désigné : ANM CONSOMMATION.

Adresse : ANM CONSOMMATION, 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes, France. Site : www.anm-conso.com. Modalités de saisine : contact@anmconso.com / +33 (0) 1 58 64 00 05.

Le recours au médiateur de la consommation est possible uniquement après une démarche préalable écrite du client auprès de France-Denturiste restée infructueuse ou non résolue de manière satisfaisante.

26. Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable par échange écrit, puis, pour les consommateurs, par médiation de la consommation lorsque les conditions sont réunies.

Pour les clients professionnels, tout litige relatif à l'interprétation, la formation, l'exécution ou la cessation du contrat relève des juridictions compétentes dans les conditions du droit commun, sauf clause attributive de compétence valablement convenue dans les conditions particulières.

Pour les consommateurs, aucune clause des présentes CGV ne peut les priver des règles impératives de compétence territoriale ou de protection prévues par le droit de la consommation.



Annexe 1 - Modèle de formulaire de rétractation

Utilisation

Formulaire destiné aux clients consommateurs et/ou personnes physiques autofinancées lorsque le droit de rétractation est applicable. Il peut être adressé par courrier recommandé avec avis de réception ou par tout écrit permettant de prouver la date d'envoi.

À l'attention de France-Denturiste SAS, 14 bis avenue des Fougères, 77340 Pontault-Combault - France

Email : contact@france-denturiste.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation suivante :

Intitulé de la formation :

Numéro de devis / contrat / convention :

Date de signature : / /

Nom et prénom du stagiaire :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Date : / /

Signature du client/stagiaire :

Annexe 2 - Attestation d'acceptation des CGV

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu, lu et accepté les Conditions Générales de Vente et de prestation de formation de France-Denturiste SAS, ainsi que les documents contractuels et pédagogiques associés à la formation.

Je reconnais avoir été informé(e) de la nature de la formation, de ses objectifs, de ses prérequis, de ses modalités, de son prix, de ses conditions de paiement, des règles d'annulation et de rétractation, des modalités d'évaluation, du règlement intérieur, de la politique de confidentialité et des limites relatives à la reconnaissance professionnelle ou administrative du parcours.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Annexe 3 - Check-list des documents à remettre avant inscription définitive

Document	Particulier autofinancé	Entreprise / professionnel	Observation qualité
Programme détaillé	Oui	Oui	Objectifs, durée, modalités, évaluations
Devis	Oui	Oui	Prix, échéancier, frais annexes
Contrat de formation professionnelle	Oui	Si autofinancement personnel	Avant inscription définitive et avant paiement
Convention de formation	Non sauf besoin	Oui	Entreprise, employeur ou tiers financeur
Règlement intérieur	Oui	Oui	Obligatoire pour organisme de formation
Livret d'accueil / informations stagiaire	Oui	Oui	Organisation, contacts, handicap
CGV	Oui	Oui	Acceptation expresse ou numérique
Politique de confidentialité	Oui	Oui	RGPD, droits, conservation
Formulaire de rétractation	Oui si applicable	Non	Consommateur / autofinancement
Convocation	Oui	Oui	Dates, lieu, accès, matériel
Feuilles d'émargement	Oui	Oui	Preuves d'assiduité
Évaluations et résultats	Oui	Oui	Preuves RNQ / Qualiopi
Attestation / certificat de réalisation	Oui	Oui	À l'issue selon assiduité et paiement



FRANCE-DENTURISTE | Organisme de formation professionnelle en denturologie
14 bis avenue des Fougères - 77340 Pontault-Combault - France
Tél. : 01 60 28 56 32 / 06 32 01 56 32 - contact@france-denturiste.fr - www.france-denturiste.fr
SIRET : 982 410 094 00014 - NDA : 11770863277 - RCS Melun - NAF 8559A

Annexe 4 - Références juridiques et documentaires utiles

- Code du travail - Articles L.6353-1 à L.6353-7 : réalisation des actions de formation et contrat de formation entre une personne physique et un organisme de formation.
- Code du travail - Articles L.6352-3 et suivants / R.6352-1 et suivants : règlement intérieur applicable aux stagiaires et apprentis.
- Code de commerce - Article L.441-10 : pénalités de retard et indemnité forfaitaire de recouvrement entre professionnels.
- Code de la consommation : information précontractuelle, contrats à distance, rétractation et médiation de la consommation.
- Référentiel National Qualité / Guide de lecture Qualiopi publié par le ministère du Travail.
- CNIL / RGPD : information des personnes, bases légales, droits, conservation et sécurité des données.
- Informations publiques France-Denturiste : mentions légales, contact, SIRET, NDA, certification qualité et pages de formation disponibles sur www.france-denturiste.fr.